



MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE

AUX CONTRIBUABLES DE PALMAROLLE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DIRECTRICE GÉNÉRALE INTÉRIMAIRE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE INTÉRIMAIRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Le conseil de la Municipalité de Palmarolle a reçu les demandes de dérogation mineure suivantes :

- Une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble situé au 72, 7^e Avenue Ouest, à Palmarolle, visant la remise qui ne respecte pas la marge de recul latérale ainsi que la résidence qui ne respecte pas la marge de recul avant et la marge de recul latérale longeant la rue. L'effet de cette dérogation, si elle est accordée, sera d'autoriser le maintien de la remise et du bâtiment principal.
- Une demande de dérogation mineure relative au lot 5 048 505 situé au 109, rue Principale de Palmarolle, visant à aliéner le terrain en deux parties.

Le conseil municipal statuera sur ces demandes lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 5 avril 2022 au centre municipal située au 124, rue Principale, à Palmarolle. Toute personne intéressée à cette demande peut se faire entendre par le conseil lors de cette séance.

DONNÉ À PALMAROLLE CE VINGT-QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE MARS 2022

KATHLEEN ASSELIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE P.I., SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE P.I.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(ARTICLE 420 DU CODE MUNICIPAL)

JE, SOUSSIGNÉE KATHLEEN ASSELIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE INTÉRIMAIRE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE INTÉRIMAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE PALMAROLLE, RÉSIDANT À PALMAROLLE, CERTIFIÉE SOUS MON SERMENT D'OFFICE QUE J'AI PUBLIÉ L'AVIS CI-ANNEXÉ EN AFFICHANT TROIS COPIES AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL, LE VINGT-QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE MARS 2022.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE VINGT-QUATRIÈME JOUR DU MOIS DE MARS 2022.

KATHLEEN ASSELIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE P.I., SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE P.I.